

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne

Publié le 30/08/2015 à 03:51, Mis à jour le 30/08/2015 à 07:34

La Réserve Naturelle Régionale est née !

Environnement



Un espace pédagogique naturel.

Au terme d'un long processus de concertation, le conseil régional s'est prononcé le 4 juin 2015 sur le classement en Réserve Naturelle Régionale du territoire de la confluence Garonne-Ariège, qui s'étend depuis Venerque sur l'Ariège et Pinsaguel sur la Garonne, jusqu'à la chaussée de la Cavatède à Toulouse. Ce territoire est un espace riche en terme écologique. L'alternance de terrains boisés, prairies humides, falaises et cultures agricoles offre une diversité de paysages et une mosaïque d'habitats naturels. Ces milieux sont des lieux de nourriture, d'abri ou de reproduction pour un grand nombre d'espèces. Par ailleurs, réservoir de biodiversité important pour le sud de l'agglomération, il assure un rôle essentiel dans la trame verte et bleue du point de vue des connectivités écologiques. Au cœur de la plaine d'inondation de la Garonne et de l'Ariège le territoire participe également à l'amélioration de la qualité des eaux, à la régulation des débits. Les activités multiples se sont succédé sur ce territoire. Au fil du temps, les «ramiers» ont été cultivés, exploités pour leurs graviers et les sols remaniés puis laissés à l'abandon. Aujourd'hui, espaces agricoles et friches industrielles se partagent l'espace avec une nature en reconquête.

Une vocation pédagogique

C'est un lieu pour des promenades familiales, des parcours sportifs et un formidable terrain d'expérimentation pour l'éducation à l'environnement. La région Midi-Pyrénées s'est engagée à créer des Réserves Naturelles Régionales sur des territoires à forts enjeux écologiques. Sur chaque Réserve Naturelle Régionale s'exerce une réglementation spécifique qui doit permettre d'en assurer la préservation. Ce règlement spécifie les activités qui sont autorisées. Il comprend notamment des mesures de protection de la faune et de la flore, l'organisation de la circulation et du stationnement ainsi que de la navigation sur les cours d'eau, la réglementation des travaux de construction, etc. Dès 2015, un plan de gestion de la réserve sera rédigé en concertation avec les propriétaires et usagers du territoire afin de programmer les actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années.

La Dépêche du Midi

ENVIRONNEMENT

A lire aussi

Contenus sponsorisés

Recommandé par